

## Spécificités et perspectives du développement durable dans les pays en développement

**De Boeck Université** | *Mondes en développement*

2009/4 - n° 148

pages 7 à 14

ISSN 0302-3052

---

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2009-4-page-7.htm>

---

---

Pour citer cet article :

"Spécificités et perspectives du développement durable dans les pays en développement", *Mondes en développement*, 2009/4 n° 148, p. 7-14.

---

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Université.

© De Boeck Université. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Spécificités et perspectives du développement durable dans les pays en développement

Bruno BOIDIN et Abdelkader DJEFLAT<sup>1</sup>

Les articles publiés dans ce numéro de *Mondes en développement* sont issus d'une sélection de communications présentées au colloque "Le développement durable 20 ans après", organisé par le Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), du 20 au 22 novembre 2008, à l'Université des sciences et technologies de Lille. La thématique du développement durable appliquée aux pays en développement peut représenter une opportunité d'interroger et de renouveler (Smouts, 2008), dans un contexte de mondialisation, l'économie du développement traditionnelle. En effet, il est légitime de questionner l'apport effectif de cette notion tant à l'action politique dans les économies en développement qu'aux fondements théoriques et conceptuels de l'économie du développement, qui ont connu un rétrécissement sans précédent imposé par les théories néo-orthodoxes de l'ajustement. S'agissant des pays en développement, le développement durable peut difficilement être abordé sans préciser, d'abord, les enjeux spécifiques rencontrés par ces nations dans ce domaine, ensuite, les difficultés de mise en pratique du concept. L'un des enseignements majeurs à tirer de l'examen des programmes de développement durable est que ces derniers n'ont pas encore fondamentalement traité le problème de leur appropriation par les institutions et les communautés locales. Les articles présentés dans ce numéro s'intéressent précisément à cette question.

### DES ENJEUX SPECIFIQUES

Les pays à faible revenu sont confrontés à un double enjeu relatif à l'environnement : d'une part, ils contribuent peu aux évolutions climatiques et environnementales à l'échelle mondiale, mais ils sont particulièrement touchés par leurs conséquences (désertification, accroissement du niveau des océans, réduction de la biodiversité, etc.) ; d'autre part, leurs propres ressources environnementales sont soumises à une pression croissante liée au processus de développement économique. Pourtant, le développement a longtemps été considéré comme un accroissement des seules richesses matérielles. Les analyses du développement ont cependant été traversées par des réflexions sur

---

<sup>1</sup> Université Lille 1, CLERSE. bruno.boidin@univ-lille1.fr, abdelkader.djeflat@univ-lille1.fr

la nécessité de prendre en compte les enjeux humains (Perroux, 1952) et environnementaux (Sachs, 1980). Dans les années 1980-1990, les plans d'ajustement structurel instaurés par les Institutions de Bretton Woods (IBW) ouvrent une longue parenthèse de programmes de développement fondés sur des conditionnalités, principalement économiques, que traduit l'expression de "consensus de Washington" (Williamson, 1990). Ce n'est qu'avec le premier rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain (1990) et le Sommet de la Terre tenu à Rio, en 1992, que la recherche d'une prise en compte équilibrée des différentes dimensions du développement durable sera progressivement généralisée dans les discours sur l'aide au développement.

Cependant, dans les pays à faible revenu, la thématique du développement durable pose la question des choix à opérer dans les priorités accordées aux différentes dimensions. Faut-il considérer l'action sur les indicateurs humains (santé, éducation...) comme plus urgente que le développement économique ou la non-dégradation de l'environnement ? Même si de tels dilemmes venaient à être solutionnés, cette question ne se résume pas à un simple arbitrage. En effet, les relations entre les différentes dimensions du développement durable sont complexes, car elles exercent une influence les unes sur les autres. Par exemple, il reste encore beaucoup à découvrir sur les effets réciproques de l'environnement et du développement humain et social, ou encore sur les relations entre le développement humain au sens strict (santé, éducation...) et le développement social (cohésion sociale, absence de conflit...), même si l'on admet que ces deux composantes ne peuvent être étudiées indépendamment.

L'idée d'un développement plus équilibré entre l'économique, le social et l'environnemental semble acquise, de même que celle d'un processus de développement qui devrait renforcer les mécanismes démocratiques. Pourtant, compte tenu du faible revenu de nombreux pays du Sud, les priorités demeurent largement focalisées sur le niveau de développement économique et, plus récemment, la soutenabilité économique. Cette dernière porte sur la capacité d'une économie à assurer durablement un maintien ou un accroissement des richesses. Elle est souvent mesurée à travers des indicateurs qui traduisent les contraintes économiques majeures rencontrées par les pays pauvres depuis les années 1980, comme le taux d'endettement (il est fait référence à une dette insoutenable lorsque les ratios d'endettement bloquent toute possibilité de continuer à s'endetter et/ou à assurer des dépenses, en particulier publiques) ou la spécialisation productive (les économies de rente exploitant des énergies fossiles, soumises à une crise majeure et à un épuisement inéluctable des ressources qui soutiennent la croissance, peuvent être considérées comme un mode de développement insoutenable) (Hugon, 2009).

La soutenabilité environnementale, mais également la soutenabilité sociale (Ballet, Dubois, Mahieu, 2004), complètent ainsi l'évolution récente des critères de soutenabilité dans les pays en développement. Si leur place dans les

politiques de développement s'est accrue, elle demeure largement soumise à l'évolution des conditions et des contraintes économiques.

## UNE MISE EN PRATIQUE DIFFICILE

L'intégration du développement durable dans les politiques de développement prend des formes multiples. Deux grandes tendances peuvent cependant être mises en exergue : d'une part, l'émergence lente de dispositifs internationaux de régulation environnementale ; d'autre part, l'intégration des termes clés du développement durable dans les programmes des organisations internationales, en particulier avec la "gouvernance", notion polysémique par excellence. Ces tendances s'observent sans une participation effective des principaux pays intéressés et sans que ne soit remise en cause fondamentalement l'insertion économique par la spécialisation primaire pour beaucoup d'entre eux.

Parmi les dispositifs internationaux de régulation, le "mécanisme de développement propre" (MDP) concerne directement les pays en développement. Créé dans le cadre du Protocole de Kyoto, le MDP consiste, pour un État ou une entreprise d'un pays riche, à investir dans un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans un pays en développement. Les réductions de gaz à effet de serre obtenues à travers ces projets permettent aux pays et aux entreprises de recevoir des "unités de réduction des émissions certifiées" qui constituent des droits à polluer et sont échangeables sur le marché. Or, sur plus de mille projets déposés en juillet 2009, seuls 1,76% impliquaient l'Afrique, soit trente projets, avec une nette concentration en Afrique du Sud et en Afrique du Nord. Cette modeste participation des pays africains au MDP traduit la limite intrinsèque d'un mécanisme qui ne traite pas la question du manque d'attractivité, souvent mise en avant par les investisseurs, des pays africains en général. Pourtant, de nombreux secteurs pourraient constituer un débouché important du MDP et répondre aux enjeux environnementaux majeurs de l'Afrique : traitement et valorisation des déchets industriels et urbains, remplacement des combustibles fossiles, reforestation, transports, etc.

Le MDP a donc été largement critiqué pour son incapacité à renverser les inégalités mondiales dues à l'image prétendument risquée des investissements privés en Afrique. À l'inverse, peu de travaux évoquent la nécessité de ne pas focaliser tout l'effort sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. De nombreux territoires du Sud sont très peu contributeurs aux émissions et auraient besoin de politiques d'adaptation plutôt que de réduction. Satterthwaite (*Le Monde*, 2009) souligne que, dans la plupart des villes des pays pauvres, la recherche de réduction des émissions est injuste et inefficace. La population pauvre des villes, la plus exposée aux risques liés au changement climatique (habitant sur les terrains les plus exposés, disposant d'un très faible accès aux infrastructures d'assainissement), est celle qui contribue le moins aux émissions et se trouve pourtant la plus exposée aux expulsions dans les grands programmes d'éradication des zones sinistrées. Chercher à limiter les émissions

pourrait freiner le développement sans apporter de solution aux problèmes des populations les plus pauvres. Le MDP soulève de nombreuses questions qui tiennent pour une large part aux déficits d'infrastructures rencontrés dans les villes au Sud. Limiter les émissions de GES sans développer les infrastructures pro-pauvres peut contribuer à alourdir le fardeau des plus démunis.

Une autre tendance est l'intégration des termes du développement durable dans les politiques de développement. La notion de "gouvernance" a imprégné le monde des organisations internationales dès les années 1990. En 1994, la Banque mondiale la définissait comme "la manière dont le pouvoir est exercé dans le management des ressources économiques et sociales de développement d'un pays" (traduction des auteurs) (World Bank, 1994, 4). Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE la définissait en 1993 comme "l'exercice du pouvoir politique, ainsi que d'un contrôle dans le cadre de l'administration des ressources de la société aux fins du développement économique et social" (CAD-OCDE, 1993, 7). Des considérations normatives émergent de ces différentes définitions à travers la notion de "bonne gouvernance". Cette expression a servi de substrat aux "Nouvelles" politiques de lutte contre la pauvreté (Cling et *al.*, 2003), lancées par la Banque mondiale dans le prolongement des plans d'ajustement structurel (milieu des années 1990). L'Initiative pays pauvres très endettés (IPPTTE) (1996) en constitue une mesure phare. Ce programme instaure de nouvelles conditionnalités pour les pays souhaitant bénéficier d'un allègement de leur dette, en vertu du critère d'insoutenable de la dette publique. Cette initiative s'inscrit à la suite des contestations croissantes émanant de la société civile, des pouvoirs publics, de certaines organisations internationales (PNUD, CNUCED...), qui ont amené les Institutions de Bretton Woods à réorienter leur approche en direction de la lutte contre la pauvreté. L'IPPTTE est présentée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international comme un tournant dans leurs politiques en faveur des pays en développement. Elle intègre deux principes importants de développement durable : d'une part, l'équité intra-générationnelle, avec la priorité à l'amélioration de la situation des plus pauvres ; d'autre part, la participation des populations aux processus de décision.

Cependant, la nouvelle priorité donnée par les IBW aux processus participatifs et aux politiques de réduction de la pauvreté (à travers l'IPPTTE) ne cache pas le maintien d'une place prépondérante attribuée aux conditionnalités économiques. La participation des populations est mise en œuvre dans un objectif plus large "d'assainissement du cadre macroéconomique" hérité des plans d'ajustement structurel. Cette continuité apparaît également en examinant plus en détail la façon dont les termes clés des nouveaux programmes sont interprétés dans ce cadre : "participation" et "bonne gouvernance".

Concernant le rôle donné à la participation, les IBW cherchent à répondre aux lacunes des politiques antérieures, en particulier au manque d'appropriation par les pays dans lesquels ces dernières étaient mises en œuvre. En réalité, la notion d'appropriation a peu à voir avec un véritable retour des populations dans le champ politique. Il s'agit plutôt d'une interprétation particulière de la

participation au sens où celle-ci est vue comme un moyen de mieux expliquer aux populations pourquoi l'assainissement macroéconomique est nécessaire (World Bank, 2002). Le "processus participatif" est, par ailleurs, l'occasion pour les IBW de réintroduire une thématique qui leur est chère depuis les années 1990, à savoir la "responsabilité démocratique" (*accountability*) de l'État. Le thème de la corruption comme frein au développement économique est récurrent au sein des IBW.

C'est ici qu'intervient la notion de "bonne gouvernance". Dans le discours de la Banque mondiale, cette dernière vise à améliorer l'efficacité et la transparence des institutions, notamment publiques, en décentralisant les centres de décision pour les rapprocher des populations et les rendre plus démocratiques. Mais le terme de gouvernance soulève des ambiguïtés : s'agit-il de mener à bien une réelle amélioration de la participation des populations aux décisions politiques ou de réintroduire de la concurrence entre les acteurs politiques en vue de garantir des politiques qualifiées de "saines", en d'autres termes dans le prolongement des plans d'ajustement structurel ?

D'autres institutions internationales appréhendent le terme de "bonne gouvernance" en privilégiant, à côté de la "participation", l'approche "partenariale" qui fait référence aux opérations de coopérations entre les acteurs. Ainsi, les institutions internationales préconisent des partenariats entre les entreprises et le secteur public ou privé non marchand.

La tonalité générale que les institutions donnent à la "bonne gouvernance" est donc très positive. Elle repose implicitement sur un argumentaire "gagnant-gagnant" et un cadre théorique en termes de "*stakeholders*" (Freeman, 1984) qui ont imprégné les doctrines des organisations internationales. Ce cadre prend pourtant peu en compte les phénomènes structurels de rapports de forces entre les acteurs du développement.

## LA QUESTION DES RESSOURCES AU CŒUR DE L'ENDOGENÉISATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Centrale dans ce dossier est la question des ressources naturelles, dont la gestion peut être déterminante pour le développement durable. De nombreux enjeux ont trait aux jeux d'acteurs qui incitent à adopter des comportements défavorables au développement soutenable et aux équilibres inter-générationnels : accélération de la consommation de ressources, destruction de secteurs, domination des logiques distributives au détriment des logiques productives, etc. Cette question des ressources est d'autant plus importante qu'elle ouvre des perspectives en termes de développement durable relevant de dynamiques plus endogènes, en rupture, illusoire pour certains peut être, avec la domination des modes d'appropriation inspirés de l'extérieur. Plusieurs pistes sont examinées.

- Les ressources naturelles, en particulier *les ressources minières* (Aknin), nourrissent des logiques d'États rentiers et de conflits pour la captation de

cette rente, non seulement au sein des pays, mais également dans des espaces largement mondialisés. Les dispositions prises par les institutions internationales en direction de ces économies reposent sur l'idée que la corruption et le clientélisme pourraient être limités par des institutions imposant l'obligation de rendre des comptes, dans un esprit de "bonne gouvernance". Pourtant, même si les notions de transparence et de lutte contre la corruption semblent offrir une voie d'entrée possible vers un développement durable réel, leur mise en œuvre par les institutions internationales n'a que partiellement atteint ses objectifs.

- ***La gestion communautaire des ressources forestières*** (Ballet, Koffi, Komona) peut offrir aux populations locales l'opportunité de mettre en avant, dans des cadres structurés et variés, leur capacité d'acteurs du développement durable. La légitimité sociale donnée à ces acteurs par les pouvoirs publics ne semble toutefois pas suffisante, si elle ne définit pas les règles d'une plus grande soutenabilité des ressources. Il faut noter, à cet égard, que les cadres contraignants de la régulation macro-économique imposés de l'extérieur et supposés assainir l'environnement institutionnel présentent des risques de désappropriation de la gestion des ressources.
- ***La gestion durable des ressources*** (forestières, pastorales, halieutiques...) (Chaboud, Froger et Meral) soulève trois problèmes importants : premièrement, le passage du niveau local à l'échelle nationale et celui d'une logique de projet à celle de politique publique. Les conditions de réussite d'un tel changement d'échelle sont très aléatoires. Deuxièmement, les conflits qui peuvent se poser entre les politiques des bailleurs de fonds en matière environnementale (par exemple en matière de conservation) et les prérogatives des institutions sectorielles lorsqu'il s'agit d'autres dimensions du développement économique et social. Enfin, le conflit de temporalité entre, d'une part, le développement durable, qui implique des changements structurels importants et une perspective à long terme, et, d'autre part, la temporalité relativement courte des agriculteurs.
- ***L'agriculture familiale***, comme ressource spécifique par opposition à l'agrobusiness à vocation exportatrice (Léonard, Bonnal, Foyer & Leite), permet d'examiner les processus d'institutionnalisation de la notion de durabilité dans les politiques publiques dirigées vers cette agriculture. Une coalition d'acteurs institutionnels (syndicats, associations, ONG et réseaux qui les fédèrent) peut se saisir de la durabilité comme d'une ressource pour définir et imposer dans l'arène politique nationale des modèles agricoles spécifiques, en opposition à l'agro-négoce. Dans le processus de construction institutionnelle du développement rural durable, le thème de la durabilité peut opérer comme un facteur de remise en question des paradigmes qui ont jusqu'à présent organisé les politiques de développement rural.
- Dans un contexte rural, ***l'accès aux ressources naturelles et aux espaces de production agricoles, sylvicoles, salicoles et aquacoles*** constitue l'enjeu fondamental du pouvoir (Rey). L'importance que revêtent les

ressources naturelles dans les stratégies des pouvoirs coutumiers et les mécanismes que ces derniers mettent en œuvre pour assurer leur durabilité montrent que la durabilité des ressources est au cœur des préoccupations des autorités coutumières. Les interactions sont nombreuses entre les rapports sociaux et les règles d'accès aux ressources naturelles et aux espaces de production. Les rapports de force établis sont donc le gage de l'efficacité et de la durabilité du système en place.

## PERSPECTIVES

Plusieurs enseignements ressortent des points précédents. D'abord, les particularités des territoires du Sud rendent nécessaire d'appréhender le développement durable en définissant, au préalable, des dimensions qui seraient considérées comme prioritaires. Trop souvent encore, les stratégies dites de développement durable se limitent à des politiques sectorielles de préservation de l'environnement, tenant peu compte des communautés et des niveaux de développement humain et social. Ensuite, la mise en pratique du développement durable apparaît encore très largement impulsée, voire dictée, de l'extérieur, en fonction des priorités définies par les bailleurs de fonds, même si dans certains cas, comme en Amérique latine, elle semble résulter d'un double jeu de pressions externes et de contestations internes (Foyer, 2008). Les discours et les dispositifs dits de développement durable sont, pour une grande part, bâtis selon un processus construit dans un espace mondial de négociation sur lequel les pays à faible revenu ont peu d'influence. Ces derniers adaptent leurs politiques aux programmes internationaux sans que la cohérence avec les contraintes et les objectifs locaux ne soient réellement intégrés dans ceux-ci. L'expansion des programmes de "bonne gouvernance" constitue un exemple d'appropriation *a posteriori* d'une notion créée par les acteurs mondiaux de l'aide au développement. Cette forme d'appropriation est très éloignée des principes du développement durable en ce qu'elle ne se réalise pas au niveau des populations mais plutôt à celui des autorités publiques. De ce fait, tout comme l'ajustement structurel et la notion de bonne gouvernance, le développement durable apparaît comme répondant aux préoccupations immédiates et évolutives des pays du Nord et des firmes transnationales : remboursement de la dette, création de climat propice aux investissements directs à l'étranger (IDE) (Carroué, 2005). Or, ces préoccupations sont peu génératrices de développement direct, notamment au niveau des populations et des communautés locales. Les alliances avec les élites locales, promptes à s'approprier, souvent en apparence, ces concepts, relèvent plus de logiques de partage et de distribution de rente au niveau mondial que de volonté effective de correction des trajectoires de développement.

Le concept de développement durable est né d'une prise de conscience sur les effets pervers du capitalisme dans les économies à revenu élevé. Si de multiples initiatives d'application ont vu le jour dans les pays à revenu faible et intermédiaire, l'appropriation du développement durable par les pays en



développement demeure conditionnée à l'adaptation de ce concept aux institutions et aux populations locales.

L'ensemble des articles publiés dans ce numéro accorde une place centrale à la question de l'appropriation des politiques de développement durable et contribue à la compréhension de ces dynamiques. La question des ressources naturelles et de leur mode de gestion ouvre des perspectives réelles d'appropriation et d'endogénéisation du développement durable. Cette appropriation dépend de facteurs institutionnels tels que la capacité à mener le changement (**Leonard, Bonnal, Foyer, Pereira Leite**), les innovations institutionnelles (**Chaboud, Froger, Méral**), les modalités de mise en œuvre de la participation (**Ballet, Koffi, Komona**), la prise en compte des logiques autochtones de gestion du territoire (**Rey**), ou encore les rapports de force entre acteurs locaux et firmes transnationales (**Aknin**).

## BIBLIOGRAPHIE

- BALLET J., DUBOIS J.-L., MAHIEU F.-R. (2004) À la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base, *Développement durable et territoires*, <http://developpementdurable.revues.org/document1165.html>
- CAD-OCDE (1993) *Orientations du CAD sur le développement participatif et la saine gestion des affaires publiques*, décembre.
- CARROUÉ L. (dir.) (2005) *La mondialisation en débat*, Paris, La documentation Française, Documentation photographique.
- CLING J.-P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F. (2003) *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, DIAL/IRD/Economica, 2<sup>e</sup> édition.
- FOYER J. (2008) *Diversité naturelle et culturelle face aux défis des biotechnologies : enjeux et controverses au Mexique*, Thèse de sociologie, Université Paris 3 (Dir : Y. Le Bot).
- FREEMAN R. E. (1984) *Strategic management: a stakeholder approach*, Boston, Pitman-Ballinger.
- HUGON P. (2009) *Economie de l'Afrique*, Paris, La découverte.
- LE MONDE (2009) La priorité à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> nuit aux villes du Sud, entretien avec David Satterthwaite, 17 juillet.
- PERROUX F. (1952) Note sur les coûts de l'Homme, *Economie appliquée*, n°1, janvier-mars, 139-150.
- SACHS I. (1980) *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Editions Ouvrières.
- SMOUTS M.-C. (2008) *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, Colin, Cursus.
- WILLIAMSON J. (1990) *Latin american adjustment: how much has happened?* Institute for International Economics, Washington.
- WORLD BANK (1994) *Managing development: the governance dimension*, Washington DC.
- WORLD BANK (2002) *Empowerment and poverty reduction: a sourcebook*, Washington.

\*\*\*